

*Initiatives parlementaires*

Dans le but d'introduire de nouvelles valeurs, beaucoup de services de police ont adopté un énoncé de mission et des énoncés de principe pour guider leurs agents.

L'importance accordée aux valeurs incitera la police à se demander vers quoi elle s'en va et comment elle s'adaptera à la transformation de notre société. Elle doit faire face de manière honnête et transparente aux difficultés qu'elle rencontre en ce moment. C'est seulement de cette façon que nos collectivités en constante évolution auront le sentiment de vraiment compter pour la police.

La police travaille fort pour satisfaire aux nouvelles exigences auxquelles elle est soumise et elle gagne ainsi l'appui des citoyens.

Nous, du gouvernement, devons être conscients du fait que la police travaille dans un environnement changeant et des contraintes que cela implique. Toutefois, la résolution des problèmes actuels ne concerne pas uniquement le gouvernement fédéral; il ne faut pas perdre de vue les préoccupations des provinces et des municipalités.

En octobre 1990, le ministère du Solliciteur général a publié un document intitulé *Une vision de l'avenir de la police au Canada*. Dans ce document, on propose de nouvelles structures pour nos services de police afin qu'ils soient en mesure de combattre la criminalité en l'an 2000. On y souligne combien il est important que la collectivité unisse ses efforts à ceux de la police pour contrôler le crime et assurer le maintien de l'ordre au niveau local et régional. On insiste en outre sur la nécessité d'une coopération entre les divers groupes.

Le document présente la notion de police communautaire comme étant une nouvelle approche intéressante et importante en ce qui concerne la prestation des services policiers.

Le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministère du Solliciteur général, appuie le concept de la police communautaire. Cette approche, qui est considérée aujourd'hui comme à la fine pointe des services policiers, permet aux agents de profiter des liens qu'ils ont créés avec les collectivités qu'ils servent pour remplir plus efficacement leurs fonctions.

• (1935)

Ce concept est de plus en plus répandu parce qu'il encourage la collaboration entre la police et les citoyens pour cerner les causes de la criminalité et y trouver des solutions. Le partenariat est donc l'élément clé de la police communautaire. Grâce à ce partage des responsabilités, les besoins des citoyens en matière de services de police seront mieux satisfaits.

L'approche de la police communautaire est étroitement liée à la prévention du crime. On ne peut souligner le travail de la police au Canada sans parler du temps et des nombreux efforts qu'elle consacre aux activités de prévention du crime. Qu'il s'agisse de programmes de sensibilisation aux effets de la drogue pour les enfants et les adolescents ou de campagnes d'initiation à la sécurité parmi les aînés, la police joue un rôle prépondérant dans nos efforts de prévention du crime.

Nous avons examiné avec intérêt le nouveau rapport sur la prévention du crime du Comité permanent de la justice et du solliciteur général, et nous l'appuyons. Ce document nous fournira une orientation et un solide fondement pour nos futurs efforts dans la prévention du crime.

Les relations entre la police et les divers groupes ethniques est un autre secteur important où la police a fait des progrès; elle est maintenant plus à l'écoute des besoins des collectivités qu'elle sert. Le Canada doit demeurer un pays où les citoyens peuvent vivre en toute sécurité. Les valeurs des corps policiers et la façon dont les services sont assurés vont dans ce sens. On s'efforce d'éliminer la discrimination dans les services de police fournis aux minorités visibles. Les corps policiers sont déterminés à mettre en oeuvre des politiques et des pratiques innovatrices qui garantiront des services efficaces dans une société multiculturelle. De nombreux progrès ont déjà été réalisés dans ce domaine.

Les Canadiens doivent savoir que nos services de police ont la réputation d'être innovateurs et tournés vers l'avenir et qu'on les considère comme des chefs de file au niveau international. Et nous devons en être fiers.

Le gouvernement du Canada a à coeur la sécurité du public. Pour que les services de police au Canada soient efficaces et efficients, nous devons veiller à ce que soient maintenus d'excellents rapports entre tous les intervenants, que ce soient les gouvernements, la police ou les collectivités desservies. Par des communications constantes, nous pouvons aider la police au Canada à maintenir l'excellence de ses services. À mesure que les services de police continueront de s'adapter aux besoins changeants de notre société, il importera plus que jamais que nous, les partenaires de cette association, unissions nos efforts pour combattre le crime de la manière la plus efficace possible.

Il ne fait aucun doute que les corps policiers au Canada effectuent un travail remarquable qui ne doit pas passer inaperçu. Le gouvernement reconnaît le dévouement dont font preuve les policiers à la grandeur du pays, et nous promettons de continuer à appuyer leur excellent travail.